



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2023-008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 février 2023

Date de convocation : 02/02/2023

Date d'affichage 02/02/2023

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-trois le mardi 7 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU (arrivée à 21h15), Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21 h).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTÉRIEUR PERSONNEL COMMUNAL SUITE DÉLIBÉRATION SUR TEMPS DE TRAVAIL 1607 HEURES

Présentation de la décision

Vu la délibération 2023-001 du 10 janvier 2023 sur la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures et les modalités d'application de la journée de solidarité,

Vu l'avis favorable du comité CDG53 en date du 29 novembre 2022,

Le règlement intérieur du personnel communal doit être modifié à l'article 3 à savoir :

- La journée de solidarité devra être réalisée par toute modalité permettant le travail de 7 heures ou au prorata du temps de travail, des heures précédemment non travaillées, à l'exclusion de la suppression d'un jour de congé annuel.

Ce règlement sera annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de valider ce nouveau règlement intérieur mis à jour.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 février 2023

Le Maire, Anthony ROULLIER

